Image not found or type unknown

acompte encaissé pas de nouvelle de la société

Par **ZENE93**, le **27/10/2010** à **14:09**

Bonjour,

J'ai passé commande de volets roulants à une jeune entreprise, celle ci a empoché l'acompte de 1355 euros et depuis la société est injoignable (boîte vocales saturées sur 2 portables et une ligne fixe), les bureaux sont fermés, non réponse aux mails et à un courrier de mise en demeure (en rar). J'ai même pris contact avec leur fournisseur qui est aussi en litige et a bloqué leur compte. Cette société n'a pas commandé les volets et savaient donc au moment de la commande qu'elle ne pourrait honorer la prestation. J'ai retrouvé sur un forum d'autres clients abusés ...la société, à ce jour, n'a pas de procédure de redressement ou liquidation judiciaire déclarée ...

Quels sont les recours les plus rapide pour tenter de récupérer mon argent.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés